



# Règlement de jeu

## “Ajoutez une pincée de magie à vos dîners en famille”

### HelloFresh x Disneyland® Paris

#### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

HelloFresh France SAS (ci-après “HelloFresh”), dont le siège est situé 14 rue Beffroy, 92200 Neuilly-sur-Seine, organise du 16 novembre au 13 décembre 2024 un jeu intitulé “Ajoutez une pincée de magie à vos dîners en famille - HelloFresh x Disneyland® Paris” (ci-après dénommé le “Jeu”) selon les modalités décrites dans le présent règlement.

#### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le seul fait de participer au Jeu implique l’acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine, dans la limite d’une personne par foyer (un foyer étant composé des personnes vivant sous le même toit).

Les personnels de HelloFresh et leurs familles, ainsi que de toute personne ayant participé à l’élaboration, la promotion et à la gestion du Jeu ne peuvent pas y participer.

Pour pouvoir participer au Jeu, un compte client HelloFresh est nécessaire.

HelloFresh décline toute responsabilité quant à l’utilisation que font les participants de leur compte personnel et de tout incident qui pourrait survenir dans l’utilisation de leur compte.

Si une personne n’étant pas en mesure de prouver qu’elle remplit les conditions prévues au présent article était tirée au sort dans le cadre du Jeu ou si une personne ne mettait pas HelloFresh en mesure de vérifier son identité, HelloFresh se réservera le droit de désigner un autre gagnant.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient leurs modalités, feront obstacle à l’attribution d’un Lot à la personne à l’origine de cette fraude ou tentative de tricherie.



## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est un jeu se déroulant exclusivement aux dates indiquées dans l'article 1.

Les conditions sont les suivantes pour une participation au Jeu :

- Être abonné à HelloFresh
- Commander au moins 1 recette de la collection Disneyland® Paris entre le 11 novembre et le 9 décembre 2024 inclus, via [www.hellofresh.fr](http://www.hellofresh.fr) ou sur l'application mobile HelloFresh.

Les recettes de la collection Disneyland® Paris permettant de participer au jeu concours sont indiquées sur le site grâce à un label "Disneyland® Paris", visible au niveau du visuel des recettes et sur les pages recettes en ligne, une fois connecté.

Les client.e.s ont la possibilité de multiplier leurs chances de gagner en commandant plusieurs recettes de la collection Disneyland® Paris. Chaque recette commandée constitue une chance supplémentaire d'être tiré.e au sort. Les client.e.s HelloFresh ont ainsi jusqu'à 12 chances de gagner (3 recettes Disneyland® Paris par semaine x 4 semaines = 12 recettes commandables = 12 chances de gagner - sous réserve de non rupture de stock et peu importe le nombre de portions).

Toute commande d'une recette de la collection Disneyland® Paris entraîne une participation au jeu. Néanmoins, les client.e.s HelloFresh qui commandent une recette de la collection Disneyland® Paris mais qui ne souhaitent pas faire partie du Jeu seront retirés de la liste du tirage au sort s'ils en notifient HelloFresh par email à l'adresse [privacy@hellofresh.fr](mailto:privacy@hellofresh.fr), avant la date du tirage au sort.

## ARTICLE 4 – DESIGNATION DU GAGNANT

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort la semaine du 6 janvier 2025 parmi les clients ayant commandé au moins 1 recette de la collection Disneyland® Paris aux dates citées dans l'article 1. La sélection des gagnants est le pur fruit du hasard.

HelloFresh informera les participant.e.s sélectionné.e.s de leur gain en envoyant un e-mail à l'adresse renseignée dans leur compte client dans les 7 jours suivants le tirage au sort. Les gagnants auront un délai de 15 jours pour transmettre à HelloFresh, par retour de mail, les informations nécessaires à la transmission de leur Lot. Faute d'envoi de ces informations dans ce délai :

- Le gain du gagnant initial sera annulé sans qu'il ne puisse réclamer une quelconque indemnisation à HelloFresh.
- HelloFresh sera en droit de réattribuer le Lot de rang 1 et 2 à un autre participant. Les nouveaux gagnants seront informés par mail par HelloFresh et auront un délai de 15 jours pour transmettre à HelloFresh les informations nécessaires à la transmission de leur Lot, par retour de mail. En l'absence de retour de la part d'un nouveau gagnant dans ce délai, son gain sera



annulé, sans que le nouveau gagnant ne puisse réclamer une quelconque indemnisation à HelloFresh et le Lot ne sera plus attribué.

- Les Lots de rang 3 et 4 ne seront pas attribués.

Un seul Lot est attribué par gagnant.e tiré.e au sort (même nom et même adresse).

L'attribution du Lot implique le respect du présent règlement. Un.e gagnant.e qui n'aurait pas respecté le présent règlement, notamment en ce qui concerne les conditions de participation décrites aux articles 2 et 3, se verra refuser l'attribution du Lot.

## ARTICLE 5 – DOTATION (LOTS)

Les lots dans le cadre du Jeu seront les suivants :

- **Dotation de rang 1 : 4 x 1 séjour classique pour 4 personnes** – Chaque séjour comprend :
  - 4 x 1 billet pour les 2 Parcs Disney (Parc Disneyland et Parc Walt Disney Studios), valables chacun pour une visite de deux jours pour une personne, à utiliser dans un délai d'un an à compter de leur date d'émission (voir dates au dos du billet)
  - 1 coupon nuitée au Disney Sequoia Lodge Hotel sur la base de 4 personnes par chambre standard, incluant au moins un adulte. Les coupons nuitées sont valables un an à compter de leur date d'émission (voir dates figurant sur le coupon) et doivent être réservées par le bénéficiaire via le formulaire fourni par EURO DISNEY à cet effet au plus tard un mois avant la date d'arrivée souhaitée. Coupon non valable pour les nuits des 24 et 31 décembre.
  - 8 coupons restauration rapide valables chacun pour un repas pour une personne (adulte ou enfant), aux dates et dans les restaurants indiqués sur le coupon. Non valables pour les dîners des 24 et 31 décembre.
  - 4 coupons Half Board+ valables chacun pour un repas pour une personne (adulte ou enfant), aux dates et dans les restaurants indiqués sur le coupon. Non valables pour les dîners des 24 et 31 décembre.
  - 4 coupons Breakfast valables chacun pour un petit déjeuner pour une personne (adulte ou enfant), valables aux dates et dans l'hôtel indiqué sur le coupon.
- **Dotation de rang 2 : 2 x 1 séjour premium pour 4 personnes** – chaque séjour comprend :
  - 4 billets 3 jours pour les Parcs Disney (Parc Disneyland et Parc Walt Disney Studios), valables chacun pour une visite de trois jours pour une personne, à utiliser dans un délai d'un an à compter de leur date d'émission (voir dates au dos du billet).
  - 2 coupons nuitée dans l'Hôtel Disney Newport Bay Club sur la base de 4 personnes par chambre standard, incluant au moins un adulte. Les coupons nuitées sont valables un an à compter de leur date d'émission (voir dates figurant sur le coupon) et doivent être réservées par le bénéficiaire via le formulaire fourni par EURO DISNEY à cet effet au



plus tard un mois avant la date d'arrivée souhaitée. Coupon non valable pour les nuits des 24 et 31 décembre.

- 12 coupons Half Board+ valables chacun pour un repas pour une personne (adulte ou enfant), aux dates et dans les restaurants indiqués sur le coupon. Non valables pour les dîners des 24 et 31 décembre.
- 8 coupons Breakfast valables chacun pour un petit déjeuner pour une personne (adulte ou enfant), valables aux dates et dans l'hôtel indiqué sur le coupon.

En cas de non-présentation à la date réservée par le bénéficiaire du coupon nuitée et petit déjeuner, celui-ci ne pourra pas être réutilisé et la prestation sera perdue.

- **Dotation de rang 3 - 2 Pass Silver, 2 Pass Bronze**

- Lot de 2 Pass Silver

2 Disneyland Pass Silver nominatifs. Un Disneyland Pass Silver donne accès à son bénéficiaire (adulte ou enfant) au Parc Disneyland et au Parc Walt Disney Studios 300 jours pendant une année (selon le calendrier de validité du Disneyland Pass et jusqu'à ce que la capacité des Parcs Disney soit atteinte), à partir de la première date de visite, qui devra être effectuée au plus tard le 28 février 2025.

- Lot de 2 Pass Bronze

2 Disneyland Pass Bronze nominatifs. Un Disneyland Pass Bronze donne accès à son bénéficiaire (adulte ou enfant) au Parc Disneyland et au Parc Walt Disney Studios 170 jours pendant une année (selon le calendrier de validité du Disneyland Pass et jusqu'à ce que la capacité des Parcs Disney soit atteinte), à partir de la première date de visite, qui devra être effectuée au plus tard le 28 février 2025.

- **Dotations de rang 4 - 50 lots de 2 billets 1 jour 2 Parcs**

- 100 billets 1 jour pour les Parcs Disney (Parc Disneyland et Parc Walt Disney Studios), valables chacun pour une visite d'une journée pour une personne, à utiliser dans un délai de un an à compter de leur date d'émission (voir dates au dos du billet).

Les Lots seront envoyés par HelloFresh dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi par le gagnant des informations demandées par HelloFresh dans le mail d'attribution des Lots (cf. article 5) par email et par voie postale.

HelloFresh se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son Lot. HelloFresh ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, HelloFresh se réserve le droit de remplacer le Lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Le.a gagnant.e est tenu.e d'accepter le Lot en l'état. HelloFresh ne fera droit à aucune demande de changement de Lot, indifféremment du motif avancé. HelloFresh n'accordera aucune contrepartie,



aucun équivalent financier ou compensation, quelle que soit leur nature, à un gagnant en lieu et place d'un Lot, y compris si un.e gagnant.e ne peut pas être disponible dans le délai de validité du Lot. Chaque Lot est incessible, intransmissible et ne peut être vendu.

## ARTICLE 6 – FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu se fait au moyen d'une connexion internet fixe ou mobile et les frais correspondant resteront à la charge des participants, qui ne pourront réclamer aucun remboursement à cet égard à HelloFresh. Aucun remboursement ne pourra non plus être demandé pour les recettes de la collection Disneyland Paris commandées (ou plus généralement pour le prix payé à HelloFresh pour les box reçues).

Les frais engagés pour les demandes de transmission du règlement ne seront pas non plus remboursés.

## ARTICLE 7 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En commandant une recette de la collection Disneyland® Paris, les clients HelloFresh acceptent de participer au Jeu et le présent règlement de Jeu.

Les traitements de données personnelles décrits ci-dessous sont faits sur la base légale de l'exécution du présent règlement.

Dans le cadre du jeu, le responsable de traitement est HelloFresh France SAS (14 rue, 92200 Neuilly-sur-Seine, 881 683 221 R.C.S. Nanterre). Les données personnelles pourront éventuellement être transmises à un sous-traitant aux fins de contacter les gagnant.e.s à propos de leur Lot. Les données personnelles du/des participant(s) pourront être transférées à un sous-traitant d'HelloFresh aux seules fins de gestion du Jeu. En outre, les données personnelles du/des gagnant(s) pourront être transférées à un sous-traitant d'HelloFresh pour que le gagnant soit informé de l'attribution d'un Lot et à des fins de livraison d'un Lot.

Les données traitées sont les suivantes :

- Pour tous les participants : numéro client, historique de commande des recettes de la collection Disneyland® Paris
- Pour les gagnants : nom, prénom, adresse email, adresse postale

Ces données seront traitées uniquement pour les finalités suivantes :

- Etablissement de la liste des participants
- Tirage au sort des gagnants parmi les participants



- Information des gagnants à propos du Lot attribué et remise du Lot

HelloFresh s'engage à traiter les données personnelles des participants pour ces finalités et conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

Ces données seront conservées jusqu'à 2 mois après la date du tirage au sort pour les participants qui n'ont pas gagné et jusqu'à 1 an après la date prévue du tirage au sort pour les participants qui ont gagné un Lot et ne seront utilisées que pour les finalités décrites ci-dessus.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité de leurs données personnelles et du droit de donner des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur décès. Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant le traitement de leurs données, ils peuvent écrire à [privacy@hellofresh.fr](mailto:privacy@hellofresh.fr). Les participants qui exerceront leur droit d'opposition ou d'effacement sur les données personnelles les concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu.

S'ils estiment, après avoir contacté HelloFresh, que leurs droits en matière de protection des données personnelles ne sont pas respectés, les participants peuvent adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3 place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07 - téléphone : 01 53 73 22 22).

## ARTICLE 8 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les participants sont réputés avoir accepté dans leur intégralité et sans réserve le présent règlement et s'engagent à respecter les règles de déontologie propres à Internet (étiquette, règles de bonne conduite...), de même que les lois et réglementations françaises en vigueur.

Pour participer au Jeu, une connexion à Internet est nécessaire. La connexion au réseau Internet pour participer au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il appartient aux participants de prendre toute mesure appropriée de façon à protéger leurs données et/ou logiciels de détournements éventuels, de piratage ou de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau ou contracté par tout autre moyen électronique.

La participation au Jeu par internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques, des aléas et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.



À cet égard, HelloFresh ne saurait voir sa responsabilité engagée. De même HelloFresh ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption des communications Internet ou d'interruption du réseau causant une inexactitude ou une altération dans la participation.

Plus généralement, tout dysfonctionnement du réseau Internet, de tout ou partie des applications de HelloFresh ou de toute autre connexion technique sur lesquels HelloFresh n'a aucun contrôle ne peut lui être imputable.

Tout incident ou dommage causé par la mauvaise utilisation des appareils permettant la connexion à Internet et la participation au Jeu ne saurait fonder l'engagement de la responsabilité d'HelloFresh.

HelloFresh se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment ou de suspendre temporairement le tirage, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait ou qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants ou les tiers.

La responsabilité d'HelloFresh ne saurait être engagée pour tout incident ou accident qui pourrait survenir à l'occasion de la jouissance ou l'utilisation d'un Lot par un gagnant, que ce dommage concerne le gagnant ou des tiers (à l'exception du cas où ce Lot concerne des services fournis directement par HelloFresh).

## ARTICLE 9 – DÉPÔT ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté gratuitement en ligne et pendant toute la durée du Jeu sur le site Internet <https://www.hellofresh.fr/about/disneyland-paris-2024> . Le règlement sera également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à HelloFresh.

HelloFresh se réserve la possibilité de modifier le présent règlement à tout moment sous la forme d'un avenant, publié par annonce en ligne sur le site internet <https://www.hellofresh.fr/>.